

Onze communes touchées par les orages

La Côte de Nuits panse ses plaies



Un spectacle désolant : Il ne reste que les ceps, nus, dans cette vigne (Photo B.P.)

Des hélicoptères ont survolé dès hier matin les vignobles de Bourgogne, autour de Nuits - Saint - Georges (Côte - d'Or), en partie dévastés par quatre orages successifs qui se sont abattus dans l'après-midi de lundi.

Le traitement des vignes pour sécher et cicatrifier les ceps hachés par la grêle est en effet impossible par tracteurs en raison de l'état du terrain détrempé par les fortes pluies et l'épandage des produits a été effectué par hélicoptères.

Selon M. Bernard Barbier, maire de Nuits - Saint - Georges, il faudra plusieurs jours pour

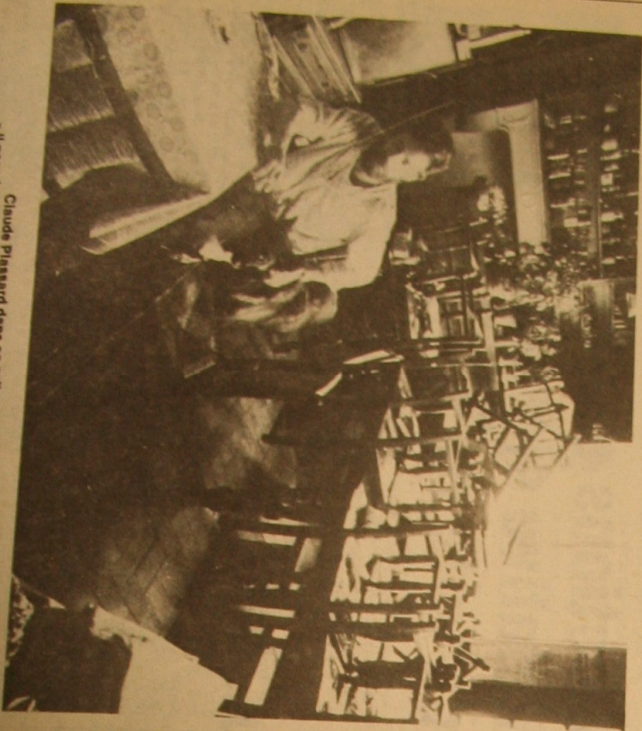
évaluer l'étendue des dégâts sur les neuf communes touchées par les orages. Il semble cependant que les dommages soient très importants dans les plus prestigieux grands crus de la Côte de Nuits, et notamment ceux de la « romanée - conti », les « échézeaux », « richebourg », « la tâche », « musigny » et le « clos Vougeot ».

Enfin, outre les dégâts dans les vignes, les rues des communes concernées et de nombreux chemins agricoles ont été emportés.

(DERNIERE PAGE)



Des seurs de boue qu'il a fallu déverser toute la journée...



Claude Plassard dans sa salle restaurant : « Il nous faudra trois mois pour vraiment remettre tout en place ».



C'était une grappe de vaine-romannée

On fait le ménage... et les comptes

De Nuits à Chambolle

après l'orage et la grêle

Ils avaient tous des yeux couleur de boue, hier, entre Chambolle et Nuits. Ocres, rouges, gonflés comme les torrents de terre dévalés des « hauts » de la Côte. Des yeux qui disaient simplement que depuis la veille, tous avaient travaillé au-delà de leur force pour vider les caves, rendre à une salle propre, récupérer un coin pour cuisiner ou se laver...

Et les assureurs appellent cela les « intempéries » ou les « calamités ». Ils n'ont pas tort d'ailleurs. Quand hier, peu après 14 heures, tout a commencé à craquer, qu'on ne savait plus bien si l'eau tomberait à la grêle, si l'orage allait durer des heures, tous les vigneronns de la Côte ont pensé à 41 et 73. Inquiets. Mais ils étaient encore optimistes. Cet orage du lundi 11 juin serait pire ! Bien pire...

Alors hier, « après coup » on faisait le ménage... et les comptes ! Difficiles, l'un comme l'autre. Et douloureux surtout. Comme pour Marcelle Manière par exemple. Une veuve, propriétaire de deux hectares sur Vosne et Nuits. Mais surtout une mère de trois enfants : 17, 13 et 11 ans. Elle pleure, Marcelle. Pas pour la frime. Simplement pour l'avenir :

« Comment ! Vais faire ? J'ai plus rien... Céréales, légumes, vignes, c'est fini. Et j'ai pas droit aux bourses pour les gamins. Des histoires de papier. Ah, à partir de septembre ! Mais à part mes 1.000 francs d'allocations. Si on a des indemnités dans ces cas de temps là ? Oh ! De toutes façons, y a que les « gros » qui touchent. Ceux qui avaient pour 100 millions de bouteilles dans leur cave. Nous, les petits, on aura rien... »

Ses vignes ? Elles n'existent plus. La botte s'y enfonce de vingt bons centimètres. La feuille pleure la misère. Et la grappe naissante a été balayée, laminée par la grêle d'abord, et la boue ensuite.

La belle-sœur de Marcelle, Mme Thomas, 57 ans, n'est guère mieux lotie. Hier après-midi, les gens du pays, venus la donner l'indispensable coup de main, se battaient encore dans la cave pour fixer les fûts de vin. Travaillant à mi-cuisse dans un fleuve gras de terre, ils assuraient les pièces et vidèrent à l'extérieur des seaux lourds de boue.

« On n'arrêtrait pas de chialer... »

Elle, Mme Thomas, ne se faisait pourtant point trop de soucis pour sa cave : « Là, on ne devrait pas avoir trop de mal. Et aujourd'hui, on y voit quand même mieux clair. Mais si vous aviez vu hier ! Ça arrivait à hauteur d'homme, jusqu'à la rivière qui était bouchée. Et maintenant ? On ne sait pas trop. J'ai un peu moins de deux hectares de vignes sur Vosneux. Romanée et Echézeaux. Tout a été grêlé à 100 %. C'est dénudé. Vraiment... »

Et il ne s'agit que de deux exemples. Pour résumer tous les autres. Pour évoquer tous ces professionnels de la vigne et du vin, qui par la simple faute d'un orage ne vendrangeront point cette année. Pour parler sans emphase de ces « marées noires » qui viennent aussi parfois du ciel...

Mais les vigneronns ne se font pas les seuls à souffrir. Demandez donc à Clau-

de Plassard. Il a signé. Il y a dix jours le papier qui l'a fait devenir propriétaire de « La Petite Petite Auberge », à Vosne - Romanée. Un vrai bâton de maréchal pour ce cuisinier formé dans les cuisines de Point et des frères Troisgras. Une barbe à la barde (maman était bretonne), chemise nouée sur son pantalon, pied de poule bleu et blanc, il confiant hier :

« Quand je vois du monde, comme vous, je tiens le coup. Mais tard cette nuit, on s'est retrouvés seuls avec ma femme. On n'arrêtrait pas de chialer... »

Pour lui qui commençait à se tailler une belle place au soleil avec ses spécialités de poissons, sa baudroie au beurre d'échalotes, l'orange à pris des allures de cataclysme.

Il raconte :

« Des amis du Théâtre de Bourgogne sont arrivés sur le coup d'une heure, une heure et demie. Ils m'ont demandé : « Claude, on peut déjeuner dehors ? » Je les ai installés. Et puis il a commencé à pleuvoir. J'ai mis les parasols et je leur ai dit : « Il va vous arriver des bricoles ! ». Sacrées bricoles, oui ! Une heure après, on ne plaisantait plus ! »

« Tout seul.

l'attrape le bourdon ! »

Une heure après, plus personne ne trait à la « Petite Petite Auberge ». Et les quarante clients, s'ils se souviendront de l'orage, se l'addition qu'ils n'ont pas payée ! Claude Plassard explique :

« Comment voulez-vous que je fasse ça ! Nous avons

sorti un vieux monsieur d'au moins 75 ans, pieds nus sur une chaise. Il n'arrêtrait pas de répéter : « Ça, alors ! C'est la première fois que je retire mes chaussettes dans un restaurant ! »

Cela, c'est l'anecdote. Et quand il y songe, Claude arive à sourire. Mais il précise bien vite : « Tout seul, j'attrape le bourdon ! ». Le bourdon ? Il y a de quoi : trois mois au moins de travaux pour que le restaurant retrouve son aspect traditionnel. Sept millions et demi de

centimes dans la cave, avec des bouteilles dont on ne sait plus bien ce qu'elles valent. « Des bouillons ont été touchés, des étiquettes arrachées, des cartons complètement désagréés... »

C'était il y a comment hier dans la Côte. Il était peut-être 15 heures, 16 heures. Et recommença à pleuvoir. Mais si tranquillement que plus personne n'en rendait compte...

Philippe CARAMANIAN



La cuisine de la « Petite Auberge » : Les bouteilles s'en alignent à la dérive...

Nuits-Saint-Georges

Des aides pour les agriculteurs et viticulteurs sinistrés

M. Bernard Barbier, maire de Nuits - Saint - Georges, nous prie d'insérer :

Une réunion de coordination groupant les deux conseillers généraux des cantons de Nuits - Saint - Georges et Gevrey - Chambertin, M. le député, les maires des communes sinistrées, les représentants des syndicats viticoles, les représentants d'administrations diverses (direction départementale de l'Agriculture, de l'Equipement, la Protection civile), s'est déroulée à la mairie de Nuits - Saint - Georges mardi 12 juin.

La violence extrême des orages successifs du 11 juin, accompagnés de très forte grêle, a occasionné des dégâts de nature tout à fait exceptionnelle dans plusieurs communes des cantons de Nuits - Saint - Georges et Gevrey - Chambertin : Nuits - Saint - Georges, Concéœur, Vosne - Romanée, Flagey - Echézeaux, Villars - Fontaine, Vougeot, Gilly - les - Cîteaux, Saint - Bernard, Chambolle - Musigny, Morey - Saint - Denis, Boncour - le - Bois.

Les dix communes susvisées qui ont le plus souffert vont être déclarées sinistrées afin que différents types d'aide puissent être alloués selon la nature des sinistres.

Dégâts causés à l'agriculture - viticulture

Les agriculteurs et viticulteurs pourront obtenir diverses formes d'aide. Les formalités s'accomplissent sous l'égide de la direction départementale de l'Agriculture qui est compétente pour fournir tous renseignements utiles, et tiendra une importante réunion d'information (calendrier ci-dessous), dans chacune des communes sinistrées.

Tous les viticulteurs et agriculteurs concernés pourront, à l'issue de cette réunion, remplir les dossiers nécessaires, et une commission spécialisée se rendra sur les lieux sinistrés.

Calendrier des réunions

- Nuits-Saint-Georges - Concéœur : lundi 18 juin, 9 heures, à la mairie.
- Vosne-Romanée : lundi 18 juin, 14 heures.
- Flagey-Echézeaux : mardi 19 juin, 8 heures.
- Morey-Saint-Denis : jeudi 21 juin, 8 heures.

- Chambolle-Musigny : mercredi 20 juin, 8 heures.

- Gilly-les-Cîteaux : mardi 19 juin, 14 heures.

- Saint-Bernard : mercredi 20 juin, 17 heures.

- Vougeot : mardi 19 juin, 16 heures.

- Villars-Fontaine : mercredi 20 juin, 14 heures.

Les dates des réunions seront confirmées par la DDA à chaque maire concerné.

Domages causés

aux particuliers :

Fonds de secours

aux victimes du sinistre

Les particuliers ayant subi des dommages mobiliers ou immobiliers peuvent bénéficier de cette forme d'aide, et sont invités à retirer à la mairie de leur domicile à partir du mercredi 13 juin, un imprimé sur lequel seront consignés les dégâts. Les dossiers remplis devront être retournés rapidement dans chacune des mairies et seront ensuite centralisés à la mairie de Nuits - Saint - Georges avant d'être envoyés (le 20 au plus tard) à la préfecture.

Dégâts causés à la voirie communale et départementale

Un premier inventaire des dégâts causés aux voiries et chemins communaux et départementaux a été dressé et les services de l'Equipement accomplissent actuellement les premières réfections et les premiers nettoyages nécessaires. Les deux conseillers généraux des cantons de Nuits - Saint - Georges et Gevrey - Chambertin ont adressé, conjointement, une demande de subvention exceptionnelle au département, tant pour les dégâts causés aux agriculteurs et viticulteurs qu'aux particuliers, et ceux enregistrés sur les voiries communales et départementales.

Sécurité d'abord.



Les barbecues VALMON.

pour éviter toute chute de braises, ont le label de sécurité NF.

BARBECUES

VALMON